

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 18 JANVIER 2018

L'an deux mil dix huit, le dix huit janvier, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. LECHERBONNIER Claude, Maire.

Etaient présents : MM MOREL Roland, Mme CONSTANT Sylvie, GILLOT Marie-Claude MM. BAHIER Paul, CORBEAU Dominique, DRÔLON Michel, ERNAULT Jean-Michel, FERRÉ Didier, GUESNON Félix, LAIR Serge, LERAY Christophe, RECTON Alain, TOUDIC Gérard, Mmes de VALLAMBRAS Marie-Thérèse, KUHN Pierrette, LE MONNIER Françoise, MC BRIDE Lynne, MOREL GILLOT Dominique, SALLÉ Thérèse, SOUVRE Martine.

## Absents

M NEVEU André, a donné procuration à M. GUESNON Félix

M RABAGLIA Patrick, a donné procuration à M. LERAY Christophe

M PRODHOMME Michel, a donné procuration à Mme de VALLAMBRAS Marie-Thérèse

## Absents :

M LEDEMÉ Régis, absent non excusé

M SAIGNIER Alain, absent non excusé,

Mme HUARD Laura, absente non excusée,

Mme KING Carole, absente non excusée,

Date de convocation du Conseil : 09 janvier 2018

Membres en exercice : 28

Membres ayant pris part à la délibération : 24

Secrétaire de séance : M. TOUDIC Gérard

Signature du registre.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a quatre questions à rajouter à l'ordre du jour :

- ✓ Programme voirie 2018
- ✓ Travaux en investissement
- ✓ Location du local boucherie
- ✓ Vente pommes

## **1 - AVIS SUR LE PROJET DU GAEC DE LA ROUSSELAIE A COUEMES VAUCÉ**

En application de l'article L.2121-12 du code général des collectivités, une note de synthèse du projet du GAEC de la Rousselaie, ayant son siège social au lieu-dit « La Rousselaie » à Couesmes-Vaucé, a été envoyé à chaque conseiller avec leur convocation.

Monsieur le Maire relit la synthèse en séance et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de donner un avis favorable à ce dossier.

\*\*\*\*\*

## 2 – NOTIFICATION DU TAUX POUR REDEVANCE DE MODERNISATION DES RÉSEAUX DE COLLECTE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le taux de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte sera de 0.18 € / m3 pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte de ce nouveau tarif qui sera reversé à l'agence de l'eau Loire Bretagne.

\*\*\*\*\*

## 3- AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE POUR RAISONS FAMILIALES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suivant l'article 59 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les fonctionnaires en position d'activités peuvent être autorisés à s'absenter de leur service dans un certain nombre de cas.

Les autorisations spéciales d'absence accordées de plein droit concernent les fonctionnaires, stagiaires et les agents contractuels. Ils sont autorisés à s'absenter de leur service dans les cas suivants :

### Événements familiaux sur justificatifs :

Une autorisation d'absence ne peut être délivrée que pour un/des jours(s) travaillé(s), ce qui exclut les périodes de congés. Ils sont consécutifs et à prendre au moment de l'évènement.

	Agent	Conjoint	1 <sup>er</sup> degré		2 <sup>ème</sup> degré			3 <sup>ème</sup> degré
			Enfant	Parent/ Beau-parent	Frère/beau- frère	Grands- parents	Petit- enfant	Oncle/neveu
Union civile	3j ouvrés	-	2j ouvrés	-	-	-	1j ouvré	-
Naissance	-	-	-	-	-	-	-	-
Décès	-	5j ouvrés	5j ouvrés	2j ouvrés	1j ouvré			

Après en avoir délibéré, le conseil municipal entérine ces décisions.

\*\*\*\*\*

## 4- MAISON DES SENIORS – TARIF DE LOCATION DES 8 LOGEMENTS

Madame de VALLAMBRAS Marie-Thérèse prend la parole et s'étonne d'avoir lu dans le journal les prix des loyers de la Maison des Seniors, avant même la réunion. Les chiffres annoncés oscillent entre 285 € et 335 € pour le plus grand, ce qui ne s'avère exact. Cet article dans le journal aurait dû paraître après la réunion fixée au 18 janvier 2018.

De plus, des termes inappropriés ont été employés pour décrire les personnes concernées.

Pour terminer, Mme de Vallambas demande si les extérieurs sont comptabilisés dans le calcul des loyers.

Monsieur le Maire informe le Conseil que non, les extérieurs sont de l'embellissement dont le montant s'élèvera autour de 25 000 € HT (goudronnage, portail, jardins...).

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la réception des travaux de la maison des Seniors aura lieu le 16 février 2018 et qu'il est donc nécessaire de fixer les tarifs des 8 logements.

Un calcul a été fait pour amortir les travaux sur 15 ans (déduction faite des subventions), durée de l'emprunt. Au loyer s'ajoute les charges comprenant l'entretien des locaux, la maintenance de l'ascenseur, l'eau et l'électricité, ces charges seront révisables tous les 6 mois en fonction des consommations.

Monsieur le Maire propose donc les tarifs suivants :

- logements N°1 et N°101 de 27.13 m<sup>2</sup> : loyer de 250.95 € et charges de 100.44 €

-logements N°2 et N°102 de 25.24 m<sup>2</sup> : loyer de 233.47 € et charges de 95.17 €

- logement N°3 de 45.01 m<sup>2</sup> : loyer de 416.34 € et charges de 118.89 €

- logement N°103 de 21.08 m<sup>2</sup> : loyer de 194.99 € et charges de 90.18 €

- logement N°104 de 21.46 m<sup>2</sup> : loyer de 198.51 € et charges de 90.63 €

- logement N°201 de 39.88 m<sup>2</sup> : loyer de 369.89 € et charges de 112.74 €.

Les baux seront consentis pour une durée de 3 ans renouvelables et révisables chaque année à la date d'anniversaire selon l'indice de références des loyers (IRL).

Une caution de un mois de loyer sera demandée à l'entrée dans les lieux. Le paiement des loyers se fera à terme échu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et par 18 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention, entérine ces tarifs et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires pour les locations de ces 8 logements.

\*\*\*\*\*

## **5- ENQUÊTE COMMUNALE DE L'EPINAY : EGLISE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au mois de décembre, les habitants de L'Epina y le Comte ont été invités à voter pour demander leur avis sur la faisabilité des travaux de l'église.

Le résultat était donc le suivant : 80 personnes pour réaliser les travaux et 14 contre.

Le Conseil prend donc acte des travaux de sécurisation de l'église à réaliser.

\*\*\*\*\*

## 6- PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ECOLE – LANCEMENT D'UN MARCHÉ A MAÎTRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission des affaires scolaires s'est réuni le mercredi 17 janvier 2018 à 20 h pour travailler sur le projet d'une construction d'une nouvelle école élémentaire sur la commune de Passais Villages, site de Passais. En effet, il est nécessaire de regrouper les deux sites primaires et maternelles, compte tenu de la vétusté des locaux.

Deux sites sont susceptibles d'accueillir le projet. Le site qui sera choisi devra répondre à des critères de sécurité pour l'accès au car et devra accueillir 4 classes, une salle d'activité, une salle de motricité, un dortoir, un bureau, deux cours de récréation....

Pour faire l'étude de ce projet, il convient de lancer une procédure de marché public afin de contracter avec un architecte qui aura pour mission de proposer un projet d'aménagement d'un groupe scolaire.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un pôle scolaire.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre,
- Autorise le lancement des consultations conformément aux dispositions du Code des marchés publics,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

\*\*\*\*\*

## 7- PROGRAMME VOIRIE 2018

Monsieur MOREL Roland, adjoint, informe le conseil que suite à la réunion de la commission de voirie, le programme de voirie a été défini pour l'année 2018.

Il est envisagé de procéder aux travaux suivants :

- Sur la commune déléguée de Passais :

- Le Bouheret	pour un montant de	22 607.70 € HT
- Le Fournet		2 300.00 € HT
- Rue Jules Barrabé		9 786.00 € HT
- Lotissement de la Butte		6 488.00 € HT
- Lotissement Bellefontaine		2 927.00 € HT
- Le Gué des Forges		5 481.00 € HT
- La source		1 568.60 € HT

- Sur la commune déléguée de St Siméon :

- La Herpière	pour un montant de	2 472.40 € HT
- La Guéraie		5 032.30 € HT
- Le Gilver		861.00 € HT

▪ Sur la commune déléguée de L'Épinay le Comte :

- La Mancelière	pour un montant de	2 719.90 € HT
- La Boë		1 369.15 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le programme voiries 2018, sous condition que le montant attribué par la Communauté de Communes Andaine Passais le permette.

\*\*\*\*\*

## 8 - TRAVAUX EN INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aura deux factures à régler au compte 2128 pour des travaux d'aménagement d'une dalle pour une station de lavage et au compte 2188 pour l'achat d'un lave vaisselle industriel.

L'article L1612-1 du CGCT stipule que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Le comptable est en droit de payer les mandats émis dans ces conditions.

Considérant la nécessité d'effectuer ces travaux et cet achat ;

Vu l'article L1612-1 du CGCT, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes :

- au compte 2128 : Entreprise PELOUIN pour un montant de 10 104.00 € TTC

- au compte 2188 : pour un montant de 5 140.00 € TTC

\*\*\*\*\*

## 9- LOCATION LOCAL VENTE BOUCHERIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal

- que depuis juillet 2017, la boucherie est fermée,
- que Monsieur LERAY Jean-Paul serait intéressé de reprendre ce commerce de boucherie charcuterie, sous réserve d'avoir son inscription au répertoire SIRENE des entreprises.

Après discussion, le Conseil Municipal décide :

- De donner à bail à loyer à titre commercial pour une durée de 9 ans, révisable tous les trois ans. La date d'entrée dans les locaux sera précisée dans le bail.
- de fixer le prix de la location à 350 € HT par mois, révisable tous les trois ans à la date d'entrée dans les lieux selon l'indice des loyers commerciaux (indice ILC).
- autorise le Maire à établir et signer le bail commercial et tous les documents à intervenir à cet effet.

\*\*\*\*\*

## 10- CONTRAT VITOGAZ

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de revoir les contrats gaz des trois communes car des augmentations très importantes sont apparues fin d'année 2017. Les contrats arrivant à échéance, c'est l'occasion de refaire le point.

Comme la commune adhère à l'Association départementale des Maires, Vitogaz propose une solution très intéressante. Les maires ont rendez vous semaine 4 et vont négocier ces contrats.

\*\*\*\*\*

## 11 – VENTE DE RÉCOLTES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que tous les ans, les pommes (terrain Cousin) sont vendues à des agriculteurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à vendre les différentes récoltes (fruits, foin, bois de chauffage, etc...) au prix courant au moment de la vente.

\*\*\*\*\*

## 12 – DIVERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- que la commune ne préempte pas pour les ventes des parcelles :
- ZM 75 située au 31 Rue du Domfrontais, ZM 82 - ZM118 et ZM22 situées "Le Bourg"
- AE 71 située au 27 Rue Normandie Maine

- que l'inauguration de la Maison des Seniors aura lieu le **vendredi 16 février 2018 à 14 h** ainsi qu'une porte ouverte le **samedi 17 février 2018** toute la journée. Pour information, les logements seront louables au 1<sup>er</sup> mars 2018.

**Mme de Vallambros** informe que le Parc Normandie Maine a été sélectionné pour son projet d'Atlas de la biodiversité communale (ABC). A compter de mars 2018 et pendant 3 ans, l'ensemble des habitants, élus et scolaires seront invités à participer au projet participatif sur le thème de la biodiversité : inventaires, défis familles, animations et conférences. Grâce à la mise en place d'un ABC, le Parc compte améliorer les connaissances et acquérir une base de données sur la biodiversité de la CDC Andaine Passais.

Fin de séance : 23 h 30

Le Maire

Le secrétaire de séance